

Résidus de médicaments dans les eaux : les compétences de IANESCO reconnues



IANESCO est le premier laboratoire de France à être accrédité par le COFRAC pour l'analyse des résidus médicamenteux et perturbateurs endocriniens dans les eaux selon la norme XP T 90-223 de février 2013.

Vingt-et-une molécules peuvent être dosées sur le site de Poitiers parmi lesquelles trois substances pharmaceutiques concernées par un projet de législation européenne.

IANESCO à la pointe des développements

Une nouvelle fois, IANESCO a devancé ses concurrents en étant le premier laboratoire en France à être accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) selon la norme expérimentale XP T 90-223 édité par l'AFNOR.

Cela concerne le dosage de résidus médicamenteux et produits de contrastes dans les eaux destinées à la consommation humaine, les eaux souterraines et les eaux de surface.

La liste exhaustive des molécules (dont certaines sont reconnues comme perturbateurs endocriniens) est disponible sur l'annexe technique d'accréditation (site www.ianesco.fr à la page téléchargement ou directement sur www.cofrac.fr sous le numéro 1-0731).

Un sujet préoccupant

Ce développement analytique permet à IANESCO de continuer à être un acteur majeur dans l'application de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE) relative la détermination et la maîtrise de la qualité des eaux en France.

En effet, en tant que laboratoire agréé notamment pour le contrôle sanitaire, IANESCO se doit de proposer à ses clients des prestations leur permettant de répondre aux présentes ou futures exigences réglementaires.

Or, il se trouve que le parlement européen (communiqué de presse du 2 juillet 2013 disponible sur www.europarl.europa.eu/news/fr/) a décidé d'ajouter, pour la première fois, trois nouvelles substances pharmaceutiques dans la « liste de surveillance » des polluants émergents qui pourraient être, dans le futur, intégrées à la liste des substances prioritaires. Il s'agit des hormones de synthèse 17alpha-ethinylestradiol et 17beta-estradiol ainsi que de l'anti-inflammatoire Diclofenac.

Rappelons qu'en avril 2013, l'association 60 Millions de Consommateurs avait publié une étude sur la qualité de l'eau. Elle démontrait la présence de "traces" de pesticides et de médicaments dans les eaux embouteillées.

A propos de IANESCO

Laboratoire indépendant, IANESCO (68 personnes) basé à Poitiers a été créé en 1952.

Le laboratoire réalise des prestations très variées. Cela va des prélèvements aux analyses et essais normalisés, en passant par la recherche, les études et les conseils aux clients. Ces prestations sont appliquées dans deux grands domaines d'activités développées depuis 60 ans :



- L'environnement et plus spécifiquement les eaux, l'air, les sols contaminés, les sédiments, les boues de stations d'épuration, les déchets...
- Les matériaux et emballages destinés au contact des aliments qu'ils soient en plastique, carton, papier, céramique, verre, liège....

Dans le domaine de l'environnement, le besoin de la majorité des clients (collectivités, industriels, particuliers) est de vérifier la conformité de l'eau produite ou rejetée, de l'air respiré... à une réglementation. Cela explique que IANESCO soit sollicité pour intervenir sur des types d'échantillons très variés et pour analyser un nombre important de composés (nitrates, métaux, pesticides, légionelles...).

Dans le domaine des matériaux, il est nécessaire de tester avant leur mise sur le marché tous les matériaux et objets destinés au contact des denrées alimentaires (emballages, ustensiles de cuisine, assiettes, cocottes, tétines...). Les clients (fabricants, transformateurs et utilisateurs de matériaux) doivent assurer l'inertie et l'innocuité des objets à l'égard des aliments afin d'écartier tout danger pour la santé humaine, toute modification inacceptable de la composition de l'aliment ou toute altération des caractères organoleptiques des aliments (goût, odeur).

Ces deux domaines très distincts sont au cœur de la préoccupation du moment : être assuré de vivre dans un cadre limitant les pollutions et protégeant la santé humaine.

IANESCO intervient pour différents clients régionaux, nationaux et internationaux : industriels, collectivités et administration, entreprises du secteur médical, d'associations, de bureaux d'études... qui apprécient particulièrement le contact humain. Ils savent qu'ils seront conseillés par un interlocuteur unique, expert reconnu dans son domaine, pour fournir une réponse précise à leur problématique.

Autre atout, étant agréé pour le Crédit Impôt Recherche, IANESCO permet à ses clients de bénéficier d'un dispositif fiscal autorisant à déduire de 30 % leurs dépenses de R&D de leurs impôts.

Le laboratoire est doté des derniers outils analytiques de pointe (HPLC-MS-MS, ICP-MS, GC-MS-MS...) permettant de développer rapidement des méthodes de dosage nécessaires aux analyses et essais demandés par les clients.

IANESCO possède plusieurs reconnaissances indispensables garantissant aux clients des résultats fiables. Elles prouvent la pertinence et l'efficacité de l'organisation ainsi que les compétences techniques. Le laboratoire est notamment accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation), agréé par les Ministères en charge de l'écologie et de la santé et enfin reconnu par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes).

La filiale CREATMOS créée en 2003 gère spécifiquement le contrôle qualité de l'air (air ambiant, air des lieux de travail, air intérieur) et des rejets atmosphériques.

Contact presse :

Annaïck Pape & Caroline Colas - 05 49 44 76 14 - a.pape@ianesco.fr c.colas@ianesco.fr